



RNCP: 38093

BP REA 2 ANS - NIV. 4

CFPPA Formation professionnelle
OFA & Apprentissage
Yssingaux

CHEF D'ENTREPRISE ou SALARIE AGRICOLE



OBJECTIFS DE FORMATION

> **OBTENIR** le **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole** de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

> **SE FORMER** à la maîtrise des techniques de productions animales et végétales, de commercialisation et de gestion d'entreprise, ceci en fonction d'orientations choisies (polyculture élevage, élevage équin,...).

> Préparer son projet d'installation ou d'insertion professionnelle (salariat).

> Obtenir la capacité professionnelle pour s'installer et avoir accès aux aides à l'installation.

> **METIERS VISES** salarié agricole, agent de remplacement, chef d'entreprise, responsable de ferme équestre - **Activités:** Production, transformation, commercialisation, utilisation agro-équipements

LES PLUS

- + Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais
- + Accompagnement à la recherche de maître d'apprentissage
- + Visites d'exploitation et accompagnement sur le projet
- + Travaux pratiques sur exploitation laitière, centre équestre et atelier agro-alimentaire

INFO

> ORGANISATION

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Accès également possible par la voie de la formation professionnelle continue)
- 1050h de présence en centre soit 15 semaines/an (De Octobre à Juin) soit 30 semaines au total

> EVALUATION - CERTIFICATION


- Le diplôme est obtenu par la réussite aux épreuves UC (Unités Capitalisables) - contrôle continu
- Le passage des épreuves se déroule au centre de formation (sujets validés par la DRAAF)
- Chaque UC obtenu permet la validation d'un bloc de compétences
- Possibilité de valider le CCTROV (transports animaux vivants) option équin ou bovin.
- Formation à la conduite d'engins en sécurité

> **POURSUITE D'ETUDE** Certificat de Spécialisation (CS) en élevage ou agroéquipement par exemple. Passerelle possible vers des BTS

NOS INDICATEURS 2023

 Réussite : 100 %

 Satisfaction : 73%

 Insertion : 100 % (18 mois après la formation pour la promo 2021).

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Date enregistrement certification: 01/01/2024
Date échéance certification: 01/01/2029

CONTENU FORMATION

> DIPLOME EN 7 CAPACITÉS

C1 - Bases en Biologie, Ecologie, Politiques agricoles, Etude systèmes agricoles

C2 - Piloter un système de production (Méthode PERFEA)

C3 - Production animale et végétale (options : polyculture élevage / maraîchage / élevage équin)

C4 - Gestion économique et financière de l'entreprise

C5 - Mise en marché des produits de l'entreprise

2 UCARES au choix parmi :

Agroéquipement,
Transformer la production de viande,
Transformer la production de fruits et légumes,
Tourisme Accueil (Hébergement / Animation / Restauration),
Education du cheval,
Mettre en oeuvre une activité de pension équine,
Auto construire du petit matériel,
Traction animale

i MODALITES

> PUBLIC CIBLE

Avoir un projet en agriculture et moins de 30 ans

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat (dérogation possible sous certaines conditions).

- Satisfaire à l'un des critères suivants :

* Etre titulaire d'un CAP ou BEP

ou * autre diplôme de niveau supérieur.

- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur

- Entretien de positionnement

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet

- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage

- Il est conseillé de rechercher un Maître d'apprentissage dès le premier semestre de l'année en cours pour signature du contrat d'apprentissage de Juin à Septembre

- Démarrage de la formation en Octobre

+ LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours possible en fonction de l'expérience, du parcours antérieur et des résultats de positionnement

- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les séquences pédagogiques sont construites à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques sur plateaux techniques, ou encore de temps d'individualisation.
- Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance grâce au carnet de liaison et à la récupération du vécu en entreprise

COÛT - REMUNERATION

> Prise en charge assurée par l'OPCO

> Prévoir une tenue de travail adaptée

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	31% du SMIC	41% du SMIC
18 - 20 ans	44% du SMIC	52% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

> Des aides pour l'employeur sous conditions

CONTACT

> Emeline BERAUD - 04.71.65.70.69



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.